

CERTIFICAT D'IMPORTATION NOP – FORMULAIRE DE DEMANDE ECOCERT

15. N°BILL OF LADING (connaissance maritime) ou LETTRE DE TRANSPORT AERIEN n°. & DATE D'EMISSION / N°FACTURE

16. Cas particuliers

Si vous êtes concerné par un de ces produits, veuillez cocher la case adéquate et transmettre le justificatif lié.

- Pour les vins, je fournis les analyses SO2, réalisées juste avant l'embouteillage, en pièce jointe**
- Pour les produits animaux ou contenant des produits animaux, je fournis l'attestation de non utilisation de produits antibiotiques sur les animaux et décris les démarches mises en place permettant d'en attester (attestation vétérinaire, éleveurs, contrôle cahier d'élevage...)**

CACHET ET SIGNATURE DE LA SOCIETE

Conformément au US Federal Organic Foods Production Act,

"**Mauvaise utilisation d'étiquetage**: toute personne qui, sciemment, commercialise, ou étiquette un produit comme biologique, à l'exception des cas prévus dans le « ACT » sera passible d'une amende d'un maximum de 10 000\$.

(b) Fausse déclaration : toute personne faisant une fausse déclaration à un Ministère, une autorité fédérale ou **un organisme de contrôle** sera passible des pénalités prévues dans la section 18 USC 1001 du code pénal des USA.

En signant et/ou tamponnant ce formulaire, l'opérateur accepte et porte la responsabilité de toute potentielle amende imposée par l'USDA en relation avec le certificat émis sur la base des données fournies par le biais du formulaire de demande Ecocert.

Pour le cas particulier du vin, par sa signature ou son cachet, le demandeur reconnaît ne pas avoir utilisé d'intrants œnologiques depuis la vérification de la conformité de ses vins par ECOCERT. Toute nouvelle utilisation devrait être signalée sans délai à Ecocert afin qu'une nouvelle vérification de la conformité puisse être réalisée.

(*) <http://www.usitc.gov/tata/hts/bychapter/>